

Pôles de compétitivité : Le mouvement de consolidation s'amorce en PACA



Dans un contexte marqué par le besoin de simplification, la raréfaction des deniers publics et la réforme territoriale, les fusions entre pôles de compétitivité s'amorcent en France. Pegase et Risques ont montré la voie en décembre. Mais d'autres n'en sont pas loin.

Sans attendre l'évolution de la carte des pôles de compétitivité, évoquée et commentée à l'occasion d'un dixième anniversaire discrètement fêté au printemps dernier, sans présager des rendus d'une nouvelle évaluation qui doit être réalisée au cours de ce premier semestre quatre ans après l'audit publié en 2012 (Cf. encadré), sans présumer des impacts de la réforme territoriale (qui risque de modifier la gestion des pôles en cohérence avec les prérogatives économiques étendues des Régions et le financement dans un contexte de raréfaction des deniers publics) s'est amorcé en France un mouvement de consolidation des pôles.

Créés en 2005 à l'initiative de Dominique de Villepin, alors Premier ministre, pour regrouper géographiquement entreprises, universités et instituts de recherche, les 70 pôles de compétitivité (9 en Région PACA) sont en train de vivre leur 3^e grande (r)évolution, alors que divers rapports, bilans et études ont jalonné leur décennie de vie, stigmatisant tantôt leur coût (des milliards d'euros publics), tantôt leur insuffisance (des projets qui tardent à se concrétiser leur valant le doux nom « d'usines à projets »), ou encore leur absence de modèle économique (leur autofinancement tourne autour de 30 %).

Ni districts, ni clusters

Jusqu'à présent, ces « grappes » typiquement « à la française », ni clusters scientifiques à l'allemande (réunissant des chercheurs du public et du privé), ni districts industriels à l'italienne (reposant sur des liens inter-entreprises), ni écosystèmes correspondant à des logiques d'agglomération des ressources comme dans les technopôles, bénéficient d'1,5 Md€ sur trois ans selon un montage en deux volets : le financement de la recherche, qui se fait à travers des appels à projets, et une dotation au fonctionnement. Le premier, qui correspond à 85 % du budget, a pour principal instrument financier, les crédits du Fonds unique interministériel (FUI). Le second comprend des subventions dédiées à l'animation et à la gouvernance auquel contribuent à parité égale (20 M€/an) les Régions et l'État, qui a déjà revu à la baisse ses crédits en 2014.

Efficacité coût ?



Au 24 juillet 2015, un bilan des 10 dernières années faisait état de 1 565 projets soutenus, pour un montant de dépenses de R&D de près de 6,8 Md€ dont plus de 2,7 Md€ de fonds publics (1,6 Md€ par l'État et 1,088 Md€ par les collectivités).

« C'est au sein des pôles que l'on a vu se développer ces dernières années les grandes dynamiques transformant l'innovation. La puissance de l'écosystème joue un rôle déterminant, dans la Silicon Valley comme à Tel-Aviv ou à Shanghai », défendait à l'occasion de la présentation du bilan, Jean-Luc Beylat, président de l'Association française des pôles de compétitivité (AFPC), soutenant que leur philosophie a inspiré les Instituts de recherche technologique (IRT), les cantines numériques et même la French Tech ou les plans de la Nouvelle France Industrielle.

Selon l'AFPC, les PME, qui représenteraient 80 % du bataillon des 9 700 entreprises adhérentes aux 55 pôles que l'association représente, auraient bénéficié en moyenne sur les dix dernières années de 50 % des aides publiques accordées par le FUI. Et sur les 1 526 projets financés, un sur deux aurait donné lieu à la commercialisation d'un nouveau produit ou service.

Avenir des pôles ?

C'était plus ou moins officieux, plus ou moins logique au regard de la politique de la Nouvelle France industrielle et de la nouvelle donne territoriale, la réforme de la politique à l'égard des pôles de compétitivité a été confirmée lors du conseil des ministres du 4 janvier.

Quoi qu'il en soit, en plus (ou en moins) de leur efficacité, leur nombre fait débat : abaissé à 70 depuis la fusion des pôles Fibres et Alsace-Energivie, les fusions pourraient être vivement recommandées au nom d'une politique de simplification (martingale du gouvernement actuel) et d'« optimisation » de la dépense publique traquant les vices du saupoudrage et de la dispersion excessive, à l'image de ce qui se pratique chez les voisins européens : l'Allemagne ne comptait que 15 « Spitzenclusters » et le Royaume-Uni, 7 « Technology and Innovation Centers » en 2012.

Amorce de la consolidation dans le Grand Est

C'est le pôle Fibres-Energivie, opérationnel depuis le 1er janvier 2015, qui a ouvert le ban, en réalisant la première fusion interrégionale (ex-Lorraine et Bas-Rhin) entre les pôles de compétitivité Fibres, à Épinal dans les Vosges, et Alsace Energivie à Strasbourg, dans le Bas-Rhin. Avec « sa taille désormais critique » et un budget annuel de 2,5 M€, Fibres-Energivie (400 membres, dont 250 entreprises) vise le top 10 des pôles de compétitivité français.

En Avril 2015, l'un des 7 pôles de compétitivité à vocation mondiale Minalogic (Grenoble) dédié à la micro et nanoélectronique (300 membres, 388 projets financés, 755 M€ de subventions publiques) et le pôle Optique Rhône-Alpes ont acté leur fusion, offrant ainsi à l'association dédiée au développement à la filière optique et photonique l'accès au Fonds unique interministériel (FUI).

PASS menacé ?

D'autres s'annoncent plus compliqué, à l'instar de la fusion-(absorption ?) avortée prévue au 31 décembre entre PASS, basé à Grasse dans les Alpes-Maritimes (155 membres dont 116 PME de la filière cosmétique de PACA), et Cosmetic Valley (300 membres), qui regroupe des grands noms de la filière en

[Visualiser l'article](#)

Ile-de-France, Centre et Haute Normandie, « *territoire accueillant la plus grande concentration nationale d'industriels avec 800 entreprises, 70 000 emplois et 18 Md€ de chiffres d'affaires.* »

Concerné désormais à double titre, le député-maire de Nice et nouveau président de Région Christian Estrosi, qui a d'ailleurs installé les pôles en tant que Ministre de l'aménagement du territoire, s'en était d'ailleurs mêlé, craignant que ce choix ne court-circuite « *le seul pôle à avoir son siège dans les Alpes-Maritimes* » et ne mette en danger « *une filière qui crée plus de 100 emplois par an* ». L'élu avait alors demandé au ministre de l'Économie de « *favoriser les conditions d'une fusion équilibrée entre les deux pôles* ».

Eurobiomed et Cancer Bio Santé, bientôt mariés ?

Le premier (basé à Marseille), spécialisé dans les biotechnologies des régions périphériques Languedoc-Roussillon et PACA et le second, implanté en Midi-Pyrénées, ne font pas mystère de leur complémentarité et de leur volonté de chasser en meute pour accéder à l'échelle des plus gros clusters européens. Les deux pôles, qui ont élu en juin dernier leur nouveau président (Xavier Tabary, directeur du site Sanofi de Montpellier pour Eurobiomed, et Liberto Yubero, secrétaire général de l'Institut Pierre Fabre, pour CBS), se sont engagés à développer des actions communes.

Pegase et Risques, c'est fait !

Le 18 décembre à Cannes, le projet de fusion entre Pegase (aéronautique et espace) et Risques (barrages hydrauliques, surveillance environnementale, sécurité civile, sécurité et sûreté globale des sites et des installations etc.) a été approuvé lors d'une assemblée générale respective, donnant naissance à SAFE (*Security and Aerospace actors for the Future of Earth*), « *seul à être dédié en France à la thématique de la sécurité globale* », selon ses instigateurs.

Ambition : « *s'imposer comme le 1er cluster mondial sur les technologies de sécurité, tête de pont d'un réseau européen d'acteurs de la filière et fédérateur des collaborations R&D entre les unités de sécurité intérieures européennes* ».

Un budget de 6 M€

Pegase ambitionnait de devenir un leader mondial du développement des nouveaux usages aérospatiaux, le second, la référence de la gestion globale des risques. « *Il est apparu que les entreprises adhérentes des deux pôles avaient des intérêts croisés sur des marchés communs en croissance (mais pour l'heure fragmentés) autour de la sécurité globale, comme la surveillance environnementale, la sécurité des infrastructures critiques, la sécurité civile ou publique, etc. Un secteur qui connaît une progression annuelle moyenne de 5 %* », signifient les nouveaux mariés.

Les deux pôles agglomérés de la région PACA engendrent un écosystème fort de 550 adhérents, d'un budget de 6 M€ et d'un staff de 25 personnes, se hissant « *parmi les 5 plus importants pôles français* ».

Des projets emblématiques

Parmi les premiers à être labellisés, Risques, implanté sur le site du Technopôle de l'environnement Arbois et couvrant PACA et Languedoc-Roussillon, comptabilise 219 projets labellisés dont 125 financés. Parmi ses réalisations emblématiques : le 1er prototype fonctionnel de l'ambulance communicante (projet Ambucom) développé par TPL Systèmes qui sera mise sur le marché mi-2016 ; le système d'alerte pour le risque tsunami

[Visualiser l'article](#)

(projet Ratcom dans le cadre du 6e appel à projets du FUI) porté par Thales Alenia Space ou encore le casque d'hélicoptère à vision nocturne de Nexvision (Cf. Nexvision réinvente la vision nocturne).

Exister « aéronautiquement »

« Condamné » au statut différenciant pour imposer la filière aéronautique et spatiale régionale sur une scène nationale accaparée par les régions Midi-Pyrénées et Aquitaine (Cf. PACA, l'autre région aéronautique au bourget), Pegase, né en 2007, s'est structuré autour nouveaux usages aériens : dirigeables pour le transport des charges lourdes (Cf. Une nouvelle filière d'avenir autour des dirigeables) ; les systèmes de drones à des fins de surveillance ; le programme « Hélicoptère du Futur » (future génération d'appareils, plus économes, plus écologiques et moins coûteux à produire); ou encore les plates-formes stratosphériques (projet Stratobus, porté par Thales Alenia Space pour la surveillance des frontières et espaces maritimes et environnementale).

Une action dépassant la seule R&D

Pegase (116 projets de R&D, 329,4 M€ de financements) se distingue notamment par une action volontairement tournée, dès les origines, vers les enjeux industriels et productifs de la filière aéronautique et du territoire, au-delà du seul champ de la R&D, en prenant parfois en charge des aspects éloignés de sa mission première comme la création de zones d'activités (technopôle* en périphérie de l'aéroport d'Avignon de 16 ha avec une pépinière d'entreprises (Cf. À chaque projet structurant, un site d'implantation dédié) ou d'un campus de formation autour du maintien en condition opérationnelle des aéronefs. Les besoins industriels des deux locomotives, que sont Airbus Helicopters et Thales Alenia Space, l'ont notamment conduit à mettre en place des initiatives structurantes pour accompagner la nécessaire montée en compétences (voire le repositionnement) de la chaîne de sous-traitance régionale.

Sur le plan international, le pôle s'est bâti, à travers des donneurs d'ordres installés, de clusters locaux..., un réseau de « comptoirs » où les PME régionales peuvent trouver des points d'appui.

« Des résultats significatifs, en termes d'implantations et d'affaires, ont été obtenus dans cinq pays, Russie, Québec, Brésil, Mexique, Maroc. Partenariats, contrats, ouverture de filiales ou joint-venture, acquisitions, coopérations technologiques, accords de portage... ont vu le jour et permis à des PME comme Atem, Tools Air, Carewave Shielding, IEA, VSM, Erma, Oxytronic, Luna, Technofirst, Aéro 13, Aéropro, G1 Aviation, Optis, Réactis, Studiel et Scai Tech d'élargir leurs marchés », indique le pôle dirigé par Sarah Kirman et présidé par Michel Fiat (Thales Alenia Space).

Enfin, à l'heure où l'usine du futur se conçoit décloisonnante et inter-filières, Pégase planche sur un projet qui s'appuierait sur la dualité air-mer et activités civiles/militaires. De là à imaginer un jour que Pegase et le Pôle Mer basé à Toulon ...

Fusion = perte de financements ?

Reste la crainte que les fusions se soldent par une perte de financements. Mais qu'il y ait alliance ou pas, la tendance est à la diète. En amont de la réforme que Bercy veut initier dès cette année, plusieurs scénarii se faisaient jour : un premier, très clivant, répartissaient les pôles entre puissances publiques, les « *stratégiques à vocation mondiale* » à la charge de l'État, les autres pour les Régions. Une autre piste proposait un transfert global aux Régions, qui n'y seraient pas hostiles si les ... financements s'y accrochent. Tant que la volonté d'une politique partagée est ...



A.D

**La communauté du Grand Avignon, la CCI de Vaucluse, le Département de Vaucluse et Vaucluse Développement ont contribué, aux côtés de la Région et de l'Europe, à l'investissement de 6,1 M€. Plusieurs sociétés s'y sont déjà implantées autour de la fabrication et exploitation d'ULM, de drone et des logiciels de gestion de la navigabilité des aéronefs.*

Les pôles de compétitivité passés au tamis

L'audit sur la politique des pôles de compétitivité confié en 2012 au consortium Bearing Point-Erdyn-Technopolis ITD portait sur la période 2009-2012. Il s'agissait alors du second du genre, un premier avait été réalisé par les cabinets CMI et Boston Consulting Group en 2008 à l'issue des trois premières années de fonctionnement. Une troisième évaluation officielle doit être réalisée durant ce premier semestre.

Dans le dernier rapport établi (donc en 2012) sur le mode de fonctionnement de 71 pôles de compétitivité, figuraient notamment des dysfonctionnements dans la labellisation des projets par le FUI : les projets de R&D collaboratifs de taille intermédiaire (généralement entre 250 et 750 K€) portés par des PME peinaient à obtenir des financements publics, lesquels avaient tendance à se concentrer, via le FUI, sur des projets plus importants (supérieur à 750 000 euros).

Aussi, le duo État-Région (l'enveloppe allouée par le FUI était de 149 M€ en 2011 et de 167 M€ par les collectivités locales, dont 109 M€ de projets retenus par la FUI), ne fonctionnait pas bien. Sans parler des coups de butoir : Entre 2008 et 2011, la dotation interministérielle (donc du FUI) était passée de 256 à 149 M€. Cinq régions avaient en outre concentré 70 % des financements alloués dont 28 % pour Île-de-France et 22 % pour Rhône-Alpes.

Par ailleurs, le budget moyen des pôles s'élevait à 1,09 M€ en 2011 dont 28 % en autofinancement contre 50 % en Allemagne. D'où la nécessité d'avoir accès à des moyens de financement différenciés (se posait alors la question de leur structure juridique).

Il était déjà question de l'évolution de leur gouvernance et de la montée en puissance des Régions dans leur pilotage, en contrepartie de quoi « *l'État ne contribuerait pas au budget de fonctionnement* » !

A l'issue de ce rapport, le gouvernement avait décidé de réorienter la stratégie des pôles sur la période 2013-2018 (à l'initiative d'ailleurs du nouveau ministère du redressement productif) dans le cadre du Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi. Injonctions faites aux pôles de ne plus se concentrer prioritairement sur la recherche mais sur la création d'emplois (entre 2006 et 2009, 980 emplois ont été créés dans les PME et ETI membres) et l'industrialisation des produits et services (bref, transformer ces « *usines à projets* » en usines à produits innovants). Quant à la gouvernance, prière de jouer plus collectif.

En dehors des audits officiels, les pôles de compétitivité ont fait l'objet de nombreux rapports. Une étude de l'Insee parue en 2013 montrait que les PME et ETI participant aux pôles n'avaient augmenté leurs dépenses de R&D sur fonds propres que de 19 000 euros sur la période 2006-2009. L'effet « pôles » n'avait pas non plus opéré sur les dépôts de brevets.

www.ccimp.com

Pays : France

Dynamisme : 4

[Visualiser l'article](#)

En 2012, l'Institut de l'entreprise, une association réunissant des dirigeants d'entreprises françaises et étrangères, avait établi que les pôles ne produisaient que 1,5 % des brevets français, ne représentaient que 4,5 % des dépenses de R&D et ne créaient que 5 % des entreprises dites innovantes.